

<i>Nombre de membres élus au Bureau :</i> 47	<i>Membres en fonction :</i> 47	<i>Membres présents :</i> 36	<i>Absent(s) excusé(s) :</i> 7	<i>Absent(s) :</i> 4	<i>Pouvoir(s) :</i> 2
---	---------------------------------	------------------------------	--------------------------------	----------------------	--------------------------

Date de convocation : 16 février 2016

Vote(s) pour : 38

Vote(s) contre : 0

Abstention(s) : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Séance du Lundi 22 février 2016,

Sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BOHL, Président de la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole, Maire de Montigny-lès-Metz.

Secrétaire de séance : Hélène KISSEL.

Point n°2016-02-22-BD-2.1 :

Acquisition de terrains par Metz Métropole auprès de l'EPFL.

Rapporteur : Monsieur Henri HASSER

Le Bureau,
Les Commissions entendues,

VU le Code de l'Urbanisme,

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil de Communauté du 28 avril 2014 portant délégation du Conseil au Bureau,

VU la délibération du Conseil de Communauté en date du 6 février 2012 reconnaissant la BA 128 d'intérêt communautaire,

VU la convention de gestion foncière entre Metz Métropole et l'EPFL, qui fixe les conditions de gestion du site en « bon père de famille », en date du 2 juillet 2013, et ses avenants,

VU la délibération du Conseil de Communauté du 16 décembre 2013 approuvant un plan directeur d'aménagement pour l'ancienne BA 128,

VU l'acte de cession à l'euro symbolique en date du 16 juin 2015 entre France Domaine et l'EPFL (Établissement Public Foncier de Lorraine) actant l'EPFL comme propriétaire officiel de l'ancienne BA 128,

CONSIDERANT les ambitions de Metz Métropole relatives au réemploi et à la reconversion du site,

CONSIDERANT la nécessité pour Metz Métropole de racheter une partie du secteur Saint-Privat (70 700 m²), qu'elle souhaite aménager en vue de les céder pour l'implantation, dès cette année, de premières structures,

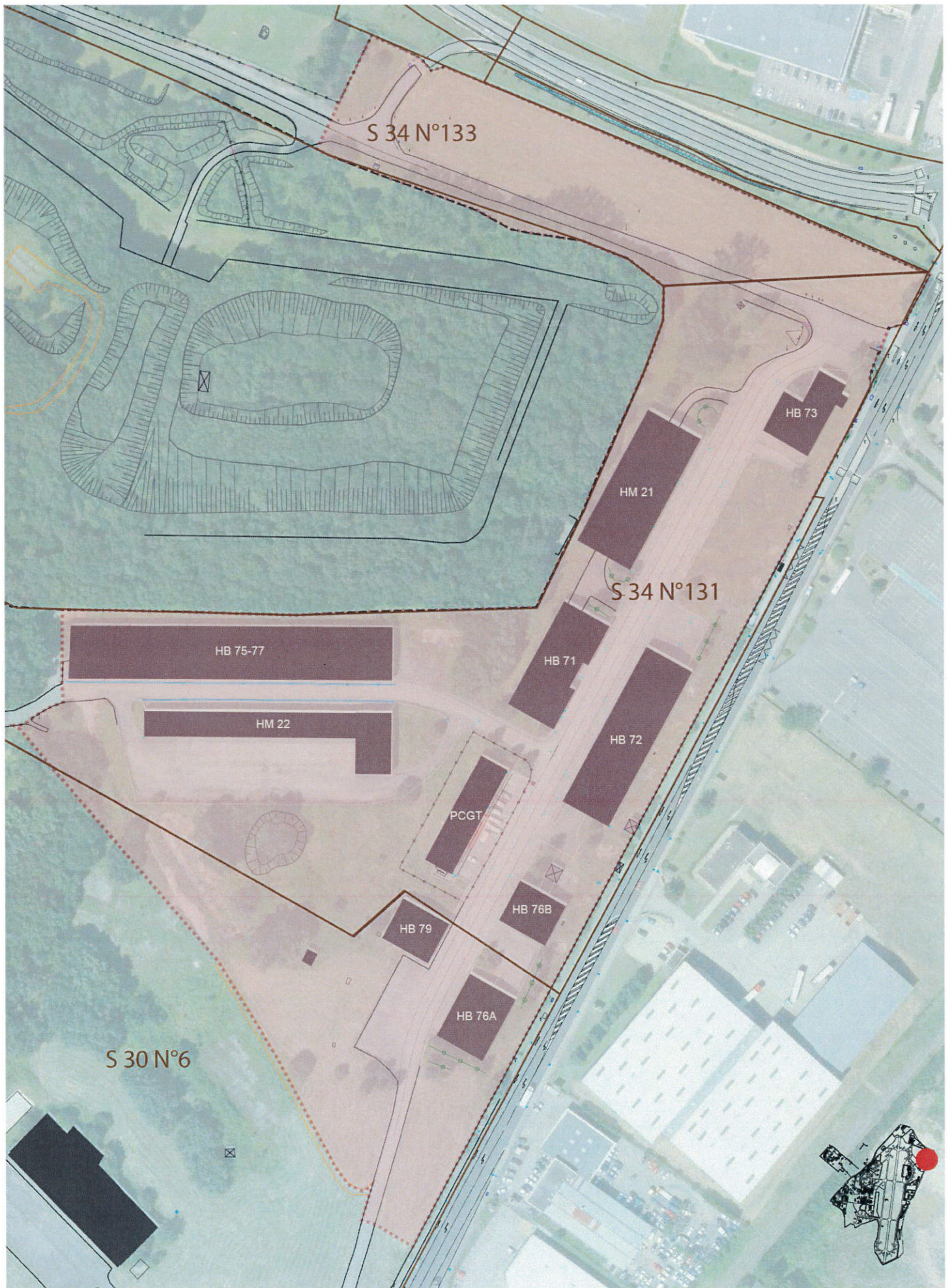
DECIDE de donner son accord à l'acquisition à l'euro symbolique, sous réserve de l'évaluation de France Domaine, du secteur Saint-Privat, propriété de l'EPFL, d'une surface de 70 700 m², sous réserve d'arpentage, à prélever sur les parcelles cadastrées section 30 numéro 6, section 134 numéro 131 et section 34 numéro 133 situées sur la commune de Marly.

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer la promesse de vente et les actes et documents s'y rapportant.

Pour extrait conforme
Metz, le 23 février 2016
Pour le Président et par délégation
Le Directeur Général des Services



Hélène KISSEL



PERIMETRE DU TERRAIN RACHETE A L'EPFL

BORDEREAU D'ENVOI

Destinataire
Bureau du contrôle de légalité, de la coopération intercommunale et du conseil aux élus –
PREFECTURE DE LA MOSELLE –
9 place de la Préfecture – BP 71014 –
57034 METZ CEDEX 1 -

Désignation des pièces	Nombre	Observations
<i>Délibérations Réunion de Bureau - Lundi 22 février 2016.</i>		Contrôle de légalité
Point 1.1 – Opéra-Théâtre de Metz Métropole : Signature d'un contrat de coproduction avec l'Opéra Grand Avignon pour l'opéra <i>Le Château de Barbe Bleu</i> . <i>Annexe</i> : Contrat de coproduction et son annexe 1.	1 1	
Point 1.2 – Opéra-Théâtre de Metz Métropole : Signature d'un contrat de coproduction avec Kinneksbond, Centre culturel Mamer pour le ballet <i>La Belle au Bois Dormant</i> . <i>Annexe</i> : Contrat de coproduction.	1 1	
Point 1.3 – Opéra-Théâtre de Metz Métropole : Signature d'un contrat de coproduction avec le Théâtre du Peuple – Maurice Pottecher de Bussang pour la pièce de théâtre <i>Lady First</i> . <i>Annexe</i> : Contrat de coproduction et son annexe.	1 1	
Point 2.1 – Plateau de Frescaty : acquisition de terrains par Metz Métropole auprès de l'EPFL. <i>Annexe</i> : Plan de situation.	1 1	
Point 2.2 – Plateau de Frescaty : projet de cession de terrains de Metz Métropole à l'association ESPOIR 57. <i>Annexe</i> : Plan de situation.	1 1	
Point 3 – Affectation de l'Autorisation de Programme QVTC006 "Accessibilité du réseau" dans le cadre du Transport Urbain.	1	
Point 4 – DSP pour l'exploitation du transport urbain de voyageurs : renouvellement du matériel roulant par la SAEML TAMM – Demande de garantie d'emprunt. <i>Annexe</i> : Contrat de prêt et ses annexes.	1 1	
Nombre total des actes transmis : 7 délibérations dont 6 accompagnées d'annexes.		

Fait à Metz, le 23 février 2016

Pour le Président
Le Directeur Général des Services



Hélène KISSEL

PREFECTURE DE LA MOSELLE
25 FEV. 2016
ARRIVEE
CONTROLE DE LEGALITE